



Internement d'un malade psychiatrique

Par **christelle74**, le **08/05/2012** à **20:47**

Bonjour,

mon père est atteint d'une maladie psychiatrique importante, et le service qui le suit estime comme moi qu'il pourrait être dangereux pour la société et pour ma famille(soeur, mère qui l'ex épouse, et ex belle famille du sujet sans compter les multiples conquêtes).

Il fait l'objet d'une plainte par une ex compagne qui a été harcelée verbalement.

Nous voudrions le faire interner avec le soutien de l'antenne psy qui le suit mais le médecin traitant s'est contentée de lui faire la morale.

Il a plusieurs traitement(diabète, Pakinson et psychose maniaco-dépressive) qu'il ne prend plus "car Dieu l'a sauvé".

Que peut-on faire légalement pour le faire interner.

Le mettre sous tutelle car dépense tout son argent sans aucunes limites.

Il a décidé de s'endetter pour être mis en maison de retraite seulement pour qu'on paye.

Peut-on se protéger par rapoport à ça?

Merci par avance